

BIJOUTERIE SIMARD
concours sur facebook

Règlements du concours
«CARTE CADEAU DE 100.00\$»
de la Bijouterie Simard du Faubourg Sagamie

- 1 - Le concours débute le 22 janvier 2019 et se terminera le 14 février 2019 à 16h00.
- 2 - Toute personne désirant participer à la promotion doit 1) Aimer notre page 2) cliquer sur j'aime 3) partager.
- 3 - Une seule participation par personne.
- 4 - La valeur du prix est de 100.00 \$ et non échangeable et non négociable.
- 5 - (1) bulletin de participation sera tiré au sort parmi tous les bulletins accumulés et la personne gagnera le prix mentionné ci-bas.
- 6- **Le prix à gagner et une carte cadeau d'une valeur de 100.00\$ de la Bijouterie Simard.**
- 7 - L'attribution des prix et les décisions des juges sont sans appel.
- 8 - Si les gagnant ne sont pas présents au moment du tirage au sort, les instructions pour réclamer les prix leurs seront communiqués sur **facebook** par une personne désignée de la Bijouterie Simard.
- 9 - Les chances de gagner dépendent du nombre total de d'inscription au concours.
- 10 - Le gagnant pourra réclamer le prix à la Bijouterie Simard du Faubourg Sagamie. Le prix doit être accepté tel quel. Le prix n'est pas transférable et ne peut être échangé en tout et en partie contre un crédit ou un équivalent en argent comptant.
- 11- Ce concours s'adresse aux résidents du **Québec** seulement. Le tirage est ouvert aux personnes de **18 ans et plus**, à l'exception des employés de la Bijouterie Simard et des propriétaires du commerce ainsi que leur famille immédiate.
- 12 - Le gagnants devra signer une décharge libérant la Bijouterie Simard du Faubourg Sagamie et les participants à cette promotion de tout motif, réclamation ou négligence quel qu'il soit qui pourra être mis à jour, dès lors et par la suite, et qui reconnaît que les gagnants ont agi en conformité avec tous les règlements du concours.
- 13 - Tous les bulletins de participation demeureront la propriété de la Bijouterie Simard du Faubourg Sagamie qui se réserve le droit de publier le nom, le lieu de résidence, des photographies ou des images des participants dans toute publicité de la Bijouterie Simard du Faubourg Sagamie, sans compensation.
- 14 - Un litige quant à conduite ou l'attribution des prix de cette promotion peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.
15. Chaque participant décharge Facebook de toute responsabilité.
16. Ce concours n'est pas géré ou sponsorisé par Facebook.

Saguenay 22 janvier 2019